

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le marquage routier suite aux modifications de circulations avenue des Sources à Forges-les-Eaux.

ARRETE :

Article I :

Le marquage routier suite aux modifications de circulations avenue des Sources est autorisé le vendredi 07 juillet 2023.

N°2023-136

Objet :

Marquage routier suite aux modifications de circulations avenue des Sources

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux. La société SIGNALFAST, 2 rue Christian Plailly, Zone Industrielle, 76870 GAILLEFONTAINE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Le vendredi 7 juillet 2023

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 05 juillet 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **7 5 JUIL. 2023**